



**E-SOLIDARITÉS**

*L'expertise de notre réseau*

<https://www.e-solidarites.fr/transformation-des-organisations/les-habitats-inclusifs-lintersection-entre-politique-de-lautonomie>

# Les habitats inclusifs, à l'intersection entre politique de l'autonomie et politique du logement - Institut des politiques publiques

📅 Publié le 5 juin 2026

👤 De Uriopss Centre

TRANSFORMATION DES ORGANISATIONS

HANDICAP

ARTICLE

INFO NATIONALE



L'habitat inclusif, défini par l'article L281-1 du code de l'action sociale et des familles, est destiné à des personnes âgées ou en situation de handicap qui «font le choix d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ». Il combine des logements privatifs et des espaces partagés, structurés autour d'un « projet de vie sociale et partagée ». Ses habitants peuvent bénéficier de l'aide à la vie partagée (AVP), qui finance les actions prévues dans ce projet.

Pour éclairer les politiques publiques actuelles visant à encourager le développement des «habitats intermédiaires», l'IPP a réalisé la première enquête nationale auprès des porteurs de projets d'habitats dont les habitants bénéficient de l'AVP.

L'enquête montre que ces structures partagent certaines caractéristiques du secteur médico-social : des porteurs de projets souvent issus de ce secteur et des profils d'habitants proches de ceux de certains établissements médico-sociaux. Elles s'en distinguent toutefois sur d'autres aspects, notamment par leur taille plus réduite et par un public en moyenne plus jeune en habitats inclusifs pour personnes âgées qu'en résidence autonomie. Le projet de vie sociale et partagée, qui introduit une dimension participative dans leur fonctionnement, fait également leur singularité.

Enfin, les habitats inclusifs sont souvent mis en œuvre à l'initiative des collectivités locales, avec le concours des bailleurs sociaux. Il constitue ainsi une politique publique originale, au carrefour entre politique de l'autonomie et politique du logement.